



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1591-03

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1591-03 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 en réduisant la limite de vitesse permise sur la rue Valois

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, à la séance du 5 juin 2017.

QUE le ministère des Transport du Québec, suite à l'examen prévu à l'article 626 du Code de sécurité routière, n'a pas désavoué ce règlement et qu'il entre en vigueur 90 jours après son adoption.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

Le règlement 1591-03 entrera en vigueur le 3 septembre 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce trentième (30^e) jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca